



**Certificat de congé pour raisons familiales dans le cadre de la limitation de la propagation
d'une épidémie (COVID-19)**

Certificat applicable à partir du lundi 30 mars 2020

Nom du parent demandeur :	
Matricule du parent demandeur :	

Nom de l'enfant/des enfants	Matricule de l'enfant/des enfants

Par la présente, la soussignée/le soussigné déclare sur l'honneur que ni le salarié demandeur, ni l'autre parent, ni un autre membre du ménage en question ne tombe sous le régime du chômage partiel prévu aux articles L. 511-1 et suivants du Code du travail pendant la période pour laquelle le congé est sollicité et qu'aucun autre moyen de garde ne soit disponible (y compris structure spécifique mise à disposition permettant la garde des enfants).

Date de la demande :	
Signature manuscrite du demandeur : <i>(ou signature digitale)</i>	

Prrière de consulter les informations sur le verso du présent formulaire



Informations importantes

- Le présent certificat ne peut être rempli que par le parent qui doit assurer la garde de l'enfant/des enfants à partir du lundi 30 mars 2020.
- Les deux parents (ou conjoint/conjointe) ne peuvent pas prendre le congé pour raisons familiales en même temps.
- Si un parent (ou conjoint/conjointe) bénéficie du « chômage partiel », alors l'autre parent ne peut pas avoir recours à ce congé pour raisons familiales.
- Si les deux parents exercent une activité professionnelle et qu'un des parents exerce une activité stratégiquement importante dans le cadre de la situation actuelle (ex. professionnel de santé) il est recommandé que le congé pour raisons familiales soit pris par l'autre parent.
- Le présent certificat vaut certificat médical au sens des articles L.234-53 et L.234-54 du Code du travail à l'égard de l'employeur ou des employeurs et de la CNS.
- Le demandeur est obligé, le jour même de son absence, d'avertir le ou les employeur(s), soit oralement, soit par écrit.
- Le certificat est à transmettre sans délai à l'employeur/aux employeurs et à la CNS.
- La fin de la présente mesure est arrêtée par le gouvernement luxembourgeois.

Pour plus d'informations : guichet.lu/cocrf

Le certificat peut être transmis à la CNS :

➤ Par envoi électronique :

Salariés : cns-crf@secu.lu	Indépendants et non-salariés : cns-crf-nonsalaries@secu.lu <i>en mentionnant le numéro d'identification national à 13 chiffres dans l'objet</i>
--------------------------------------	--

(scan/photographie de bonne qualité de l'original signé ou PDF avec signature digitale)

➤ Par envoi postal (non recommandé) : **CNS**
Indemnités pécuniaires
L-2980 Luxembourg